



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

ELEC44

18 mars 2026

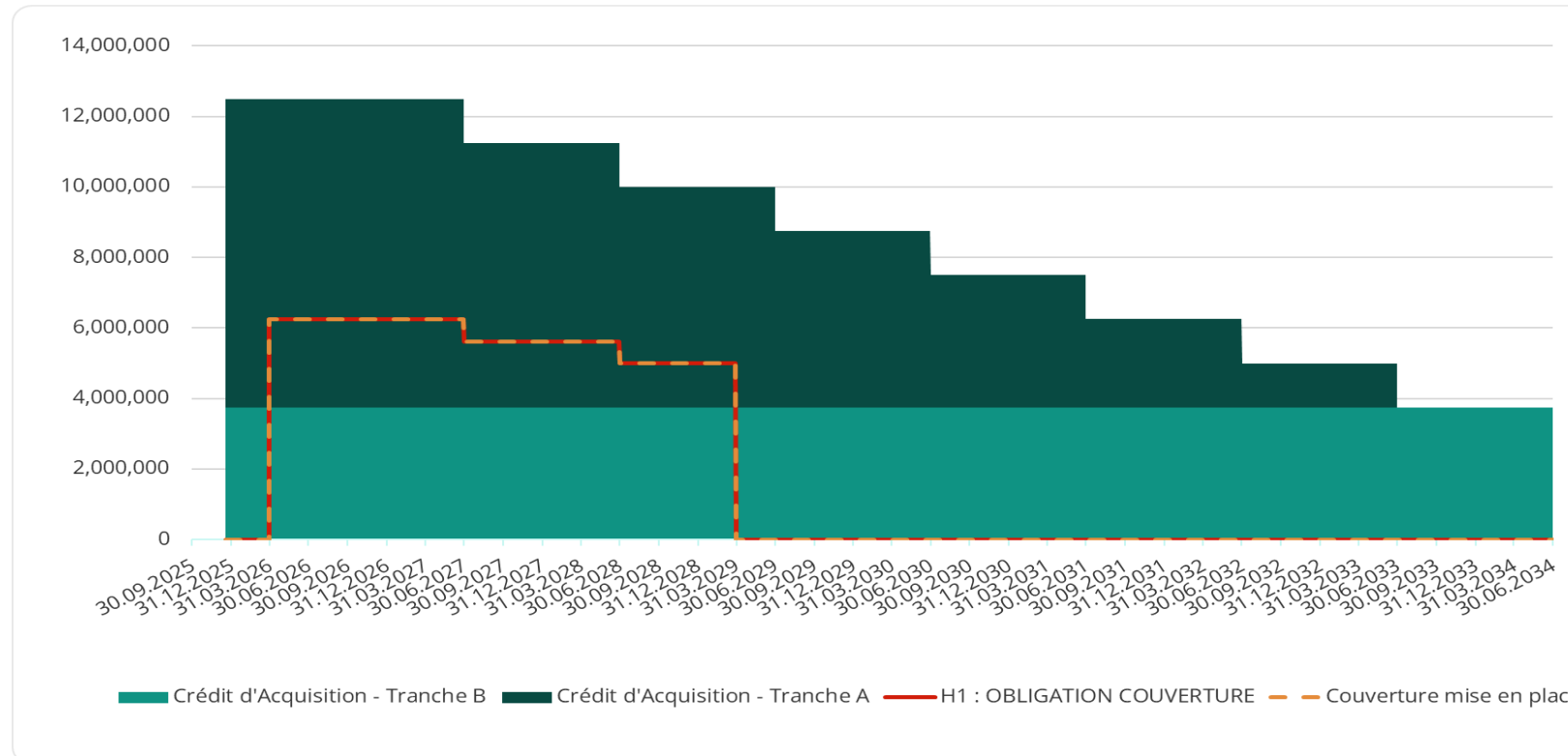


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE ELEC44



- **Stratégie de couverture mise en place** : H1 - Cap 2,75% - 50% du 30/03/2026 au 29/03/2029
- **Banque de couverture** : CIC
- **Prime lissée de la couverture** : 0,3155%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 54'993€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 26'407€

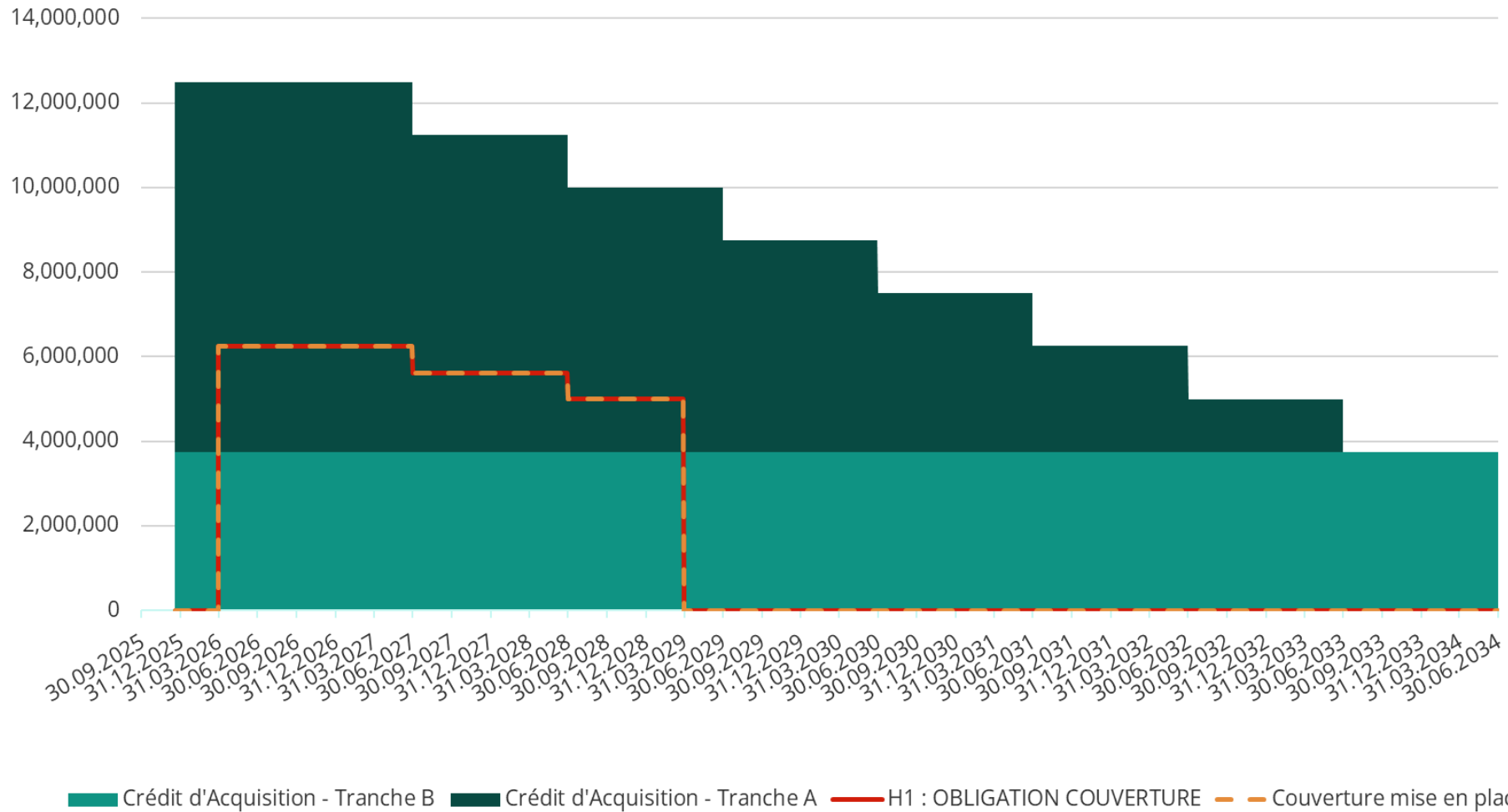


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,75% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,75% à 3 ans.

Répartition bancaire :
CIC 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Banque Populaire Grand Ouest, Crédit Agricole Atlantique Vendée, CIC Ouest.

Crédit d'Acquisition de €12'500'000, tiré le 17/12/2025, composé d'une :

- **Tranche A : €8'750'000**, amortissement annuel linéaire, échéance 30/06/2033, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,70%
- **Tranche B : €3'750'000**, amortissement In fine, échéance 30/06/2034, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, dans **un délai maximum quatre (4) mois** à compter de la Date de Signature, le(s) Contrat(s) de Couverture et à fournir à l'Agent une copie, certifiée conforme par un représentant habilité de l'Emprunteur, dudit(desdits) Contrat(s) de Couverture, dûment signé(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture concernée(s).

... couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'Euribor de plus de 150 bps par rapport au taux prévalant un (1) Jour Ouvré avant la première Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition, lesdites conventions devant être conclues et les instruments de couverture de taux y afférents devant être souscrit(s) initialement dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la Date de Signature, puis, une fois le ou les instruments de couverture visés ci-dessus souscrit(s) dans le délai indiqué, maintenus à tout moment (à cet effet, étendus ou complétés en tant que de besoin), à hauteur de cinquante pour cent (**50%**) **au moins de l'Encours Global Crédit d'Acquisition**, sur une **durée de trois (3) ans minimum** à compter de la conclusion du(des) Contrat(s) de Couverture, conformément aux stipulations du paragraphe (l)(Contrat(s) de Couverture) de l'Article 19.3 (Autres engagements).

→ **17/04/2026**

Banques de couverture : CIC Ouest.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : CIC

Cours d'exercice : 2,75% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 18/03/2026

Date de début : 30.03.2026

Date de fin : 29.03.2029

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €6'250'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 30/03/2029 : **0,3155%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€54'993**.

Primes à payer

Couverture CIC

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26.03.2026	30.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	6,250,000	5,039	-49,954
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	6,250,000	5,039	-44,915
28.09.2026	30.09.2026	30.12.2026	30.12.2026	6,250,000	4,984	-39,930
28.12.2026	30.12.2026	30.03.2027	30.03.2027	6,250,000	4,930	-35,001
25.03.2027	30.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	6,250,000	5,039	-29,962
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	5,625,000	4,535	-25,426
28.09.2027	30.09.2027	30.12.2027	30.12.2027	5,625,000	4,486	-20,940
28.12.2027	30.12.2027	30.03.2028	30.03.2028	5,625,000	4,486	-16,454
28.03.2028	30.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	5,625,000	4,535	-11,919
28.06.2028	30.06.2028	29.09.2028	29.09.2028	5,000,000	3,988	-7,931
27.09.2028	29.09.2028	29.12.2028	29.12.2028	5,000,000	3,988	-3,944
27.12.2028	29.12.2028	29.03.2029	29.03.2029	5,000,000	3,944	0

Prime lissée

0.3155%

Total à payer

54,993

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Acquisition - Tranche A		Crédit d'Acquisition - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD					
17.12.2025	30.12.2025	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000		0	0	0
30.12.2025	30.03.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000		0	0	0
30.03.2026	30.06.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	50%	6,250,000	6,250,000	6,250,000
30.06.2026	30.09.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	50%	6,250,000	6,250,000	6,250,000
30.09.2026	30.12.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	50%	6,250,000	6,250,000	6,250,000
30.12.2026	30.03.2027	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	50%	6,250,000	6,250,000	6,250,000
30.03.2027	30.06.2027	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	50%	6,250,000	6,250,000	6,250,000
30.06.2027	30.09.2027	1,250,000	7,500,000	0	3,750,000	11,250,000	50%	5,625,000	5,625,000	5,625,000
30.09.2027	30.12.2027	0	7,500,000	0	3,750,000	11,250,000	50%	5,625,000	5,625,000	5,625,000
30.12.2027	30.03.2028	0	7,500,000	0	3,750,000	11,250,000	50%	5,625,000	5,625,000	5,625,000
30.03.2028	30.06.2028	0	7,500,000	0	3,750,000	11,250,000	50%	5,625,000	5,625,000	5,625,000
30.06.2028	30.09.2028	1,250,000	6,250,000	0	3,750,000	10,000,000	50%	5,000,000	5,000,000	5,000,000
30.09.2028	30.12.2028	0	6,250,000	0	3,750,000	10,000,000	50%	5,000,000	5,000,000	5,000,000
30.12.2028	30.03.2029	0	6,250,000	0	3,750,000	10,000,000	50%	5,000,000	5,000,000	5,000,000
30.03.2029	30.06.2029	0	6,250,000	0	3,750,000	10,000,000		0	0	0
30.06.2029	30.09.2029	1,250,000	5,000,000	0	3,750,000	8,750,000		0	0	0
30.09.2029	30.12.2029	0	5,000,000	0	3,750,000	8,750,000		0	0	0
30.12.2029	30.03.2030	0	5,000,000	0	3,750,000	8,750,000		0	0	0
30.03.2030	30.06.2030	0	5,000,000	0	3,750,000	8,750,000		0	0	0
30.06.2030	30.09.2030	1,250,000	3,750,000	0	3,750,000	7,500,000		0	0	0
30.09.2030	30.12.2030	0	3,750,000	0	3,750,000	7,500,000		0	0	0
30.12.2030	30.03.2031	0	3,750,000	0	3,750,000	7,500,000		0	0	0
30.03.2031	30.06.2031	0	3,750,000	0	3,750,000	7,500,000		0	0	0
30.06.2031	30.09.2031	1,250,000	2,500,000	0	3,750,000	6,250,000		0	0	0
30.09.2031	30.12.2031	0	2,500,000	0	3,750,000	6,250,000		0	0	0
30.12.2031	30.03.2032	0	2,500,000	0	3,750,000	6,250,000		0	0	0
30.03.2032	30.06.2032	0	2,500,000	0	3,750,000	6,250,000		0	0	0
30.06.2032	30.09.2032	1,250,000	1,250,000	0	3,750,000	5,000,000		0	0	0
30.09.2032	30.12.2032	0	1,250,000	0	3,750,000	5,000,000		0	0	0
30.12.2032	30.03.2033	0	1,250,000	0	3,750,000	5,000,000		0	0	0
30.03.2033	30.06.2033	0	1,250,000	0	3,750,000	5,000,000		0	0	0
30.06.2033	30.09.2033	1,250,000	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	0
30.09.2033	30.12.2033	0	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	0
30.12.2033	30.03.2034	0	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	0
30.03.2034	30.06.2034	0	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	0
30.06.2034	30.09.2034	0	0	3,750,000	0	0		0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	1,744
	CIC
Economies totales	26,407
Taux/Prix sans marge bancaire	46,512
Prix avec marge bancaire standard *	81,401
Marge bancaire standard (20 points de base) *	34,889
Prix final	54,993
Marge finale	8,482

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

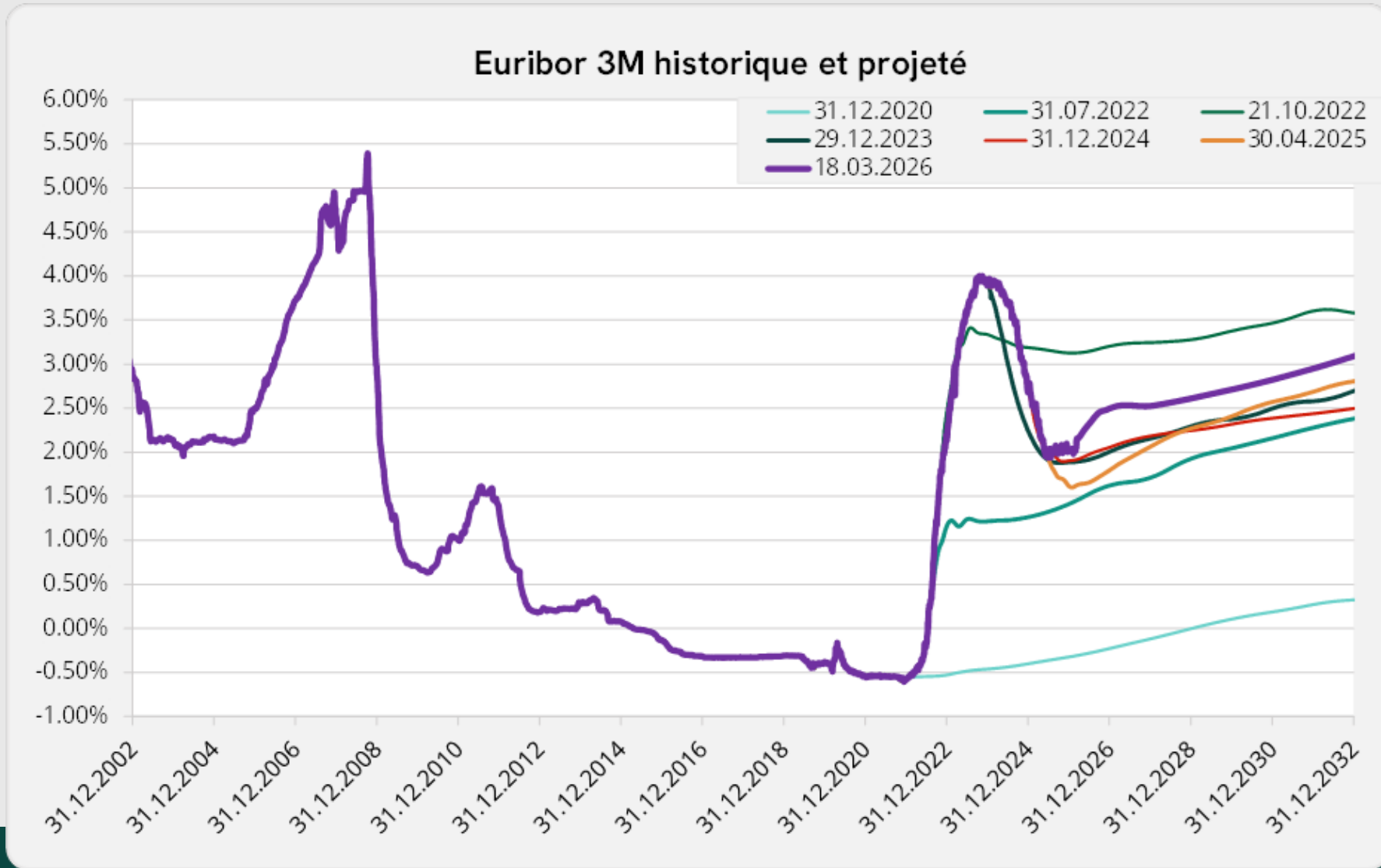
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

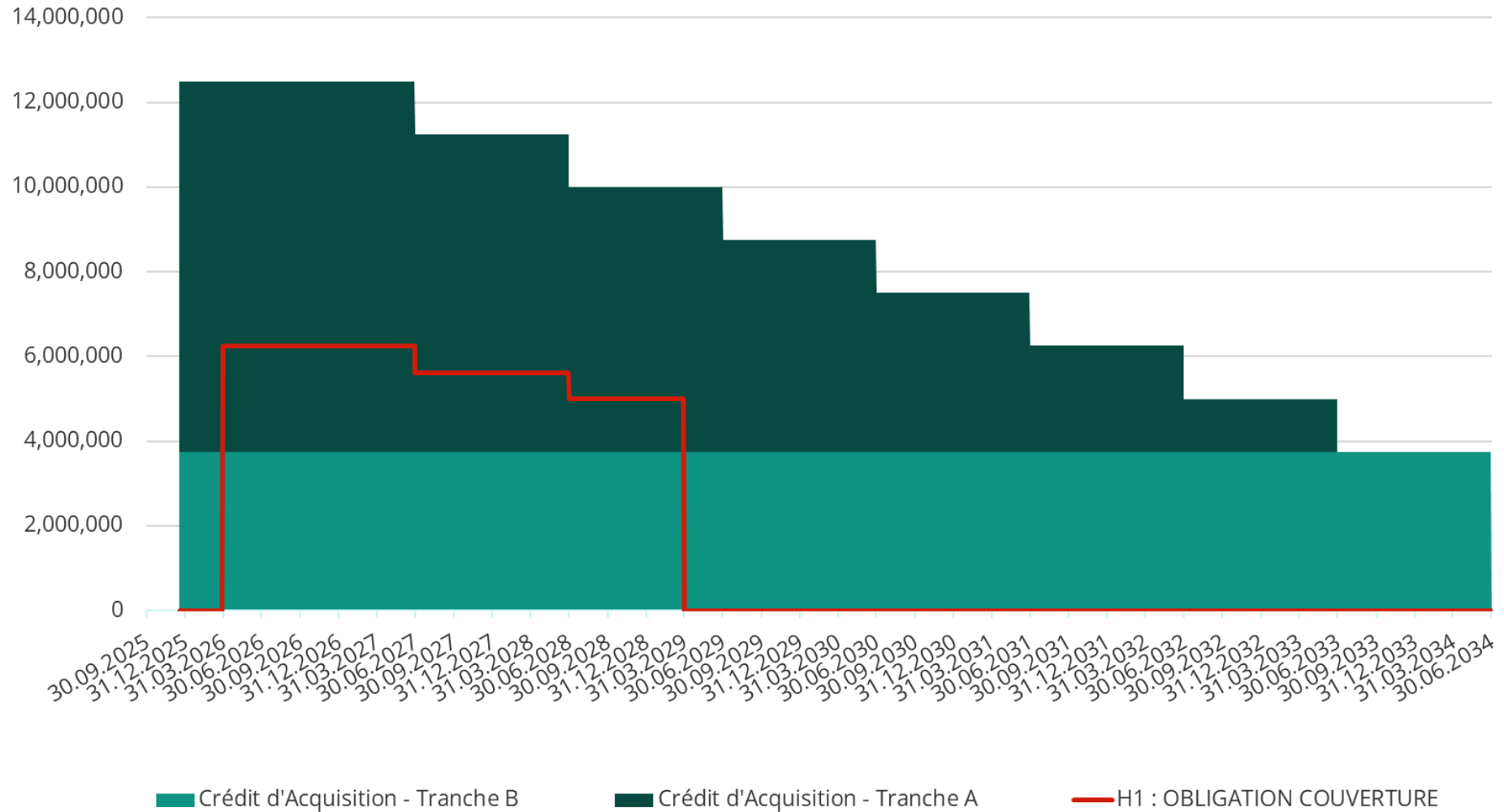
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (18/03/2026)



Cartographie des dettes



Financements :

Prêteurs : Banque Populaire Grand Ouest, Crédit Agricole Atlantique Vendée, CIC Ouest.

Crédit d'Acquisition de €12'500'000, tiré le 17/12/2025, composé d'une :

- **Tranche A : €8'750'000**, amortissement annuel linéaire, échéance 30/06/2033, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,70%
- **Tranche B : €3'750'000**, amortissement In fine, échéance 30/06/2034, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, dans **un délai maximum quatre (4) mois** à compter de la Date de Signature, le(s) Contrat(s) de Couverture et à fournir à l'Agent une copie, certifiée conforme par un représentant habilité de l'Emprunteur, dudit(desdits) Contrat(s) de Couverture, dûment signé(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture concernée(s).

... couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'Euribor de plus de 150 bps par rapport au taux prévalant un (1) Jour Ouvré avant la première Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition, lesdites conventions devant être conclues et les instruments de couverture de taux y afférents devant être souscrit(s) initialement dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la Date de Signature, puis, une fois le ou les instruments de couverture visés ci-dessus souscrit(s) dans le délai indiqué, maintenus à tout moment (à cet effet, étendus ou complétés en tant que de besoin), à hauteur de cinquante pour cent (**50%**) **au moins de l'Encours Global Crédit d'Acquisition**, sur une **durée de trois (3) ans minimum** à compter de la conclusion du(des) Contrat(s) de Couverture, conformément aux stipulations du paragraphe (l)(Contrat(s) de Couverture) de l'Article 19.3 (Autres engagements).

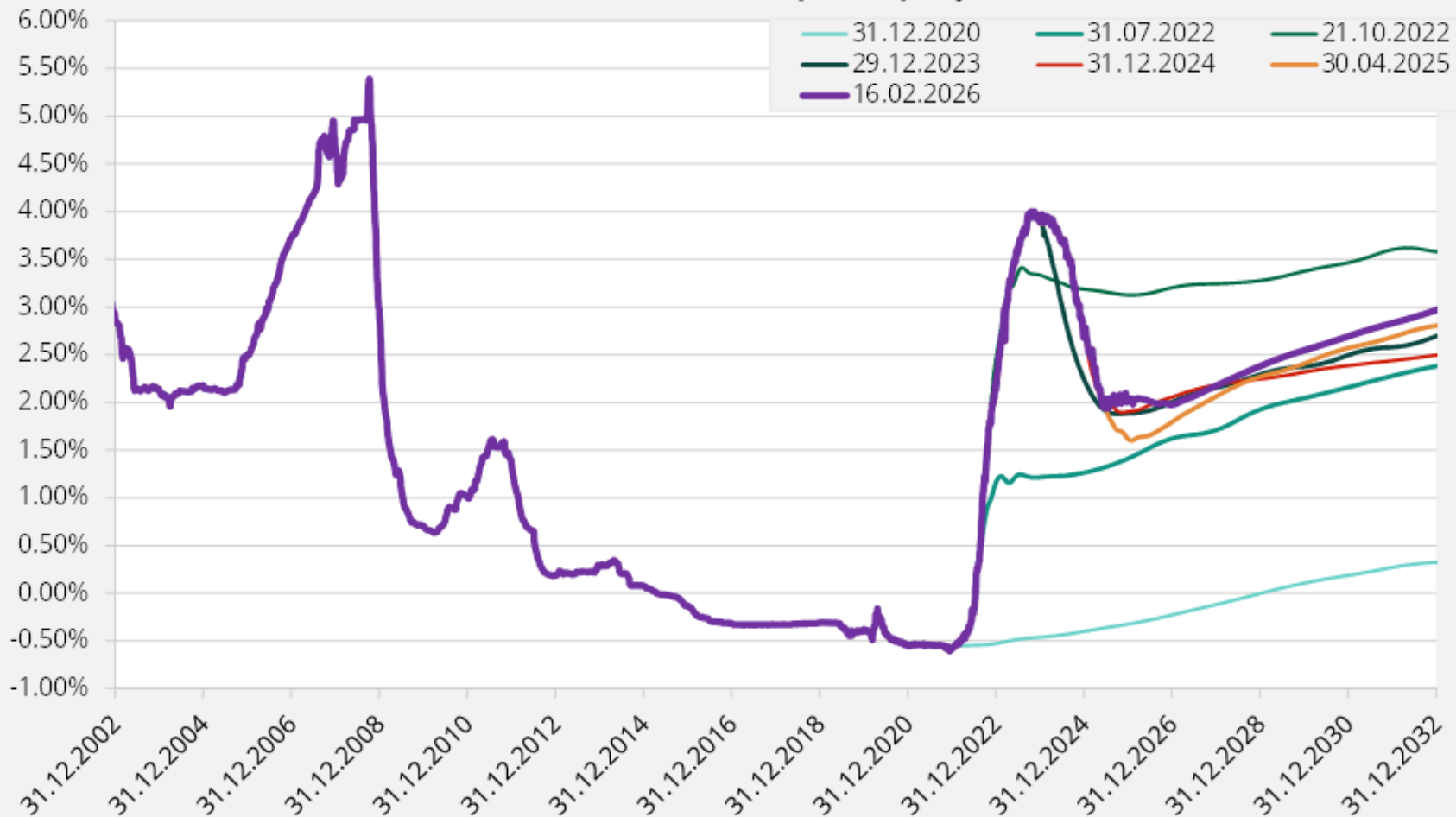
→ 17/04/2026

Banques de couverture : BPGO, Crédit Agricole, CIC Ouest.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

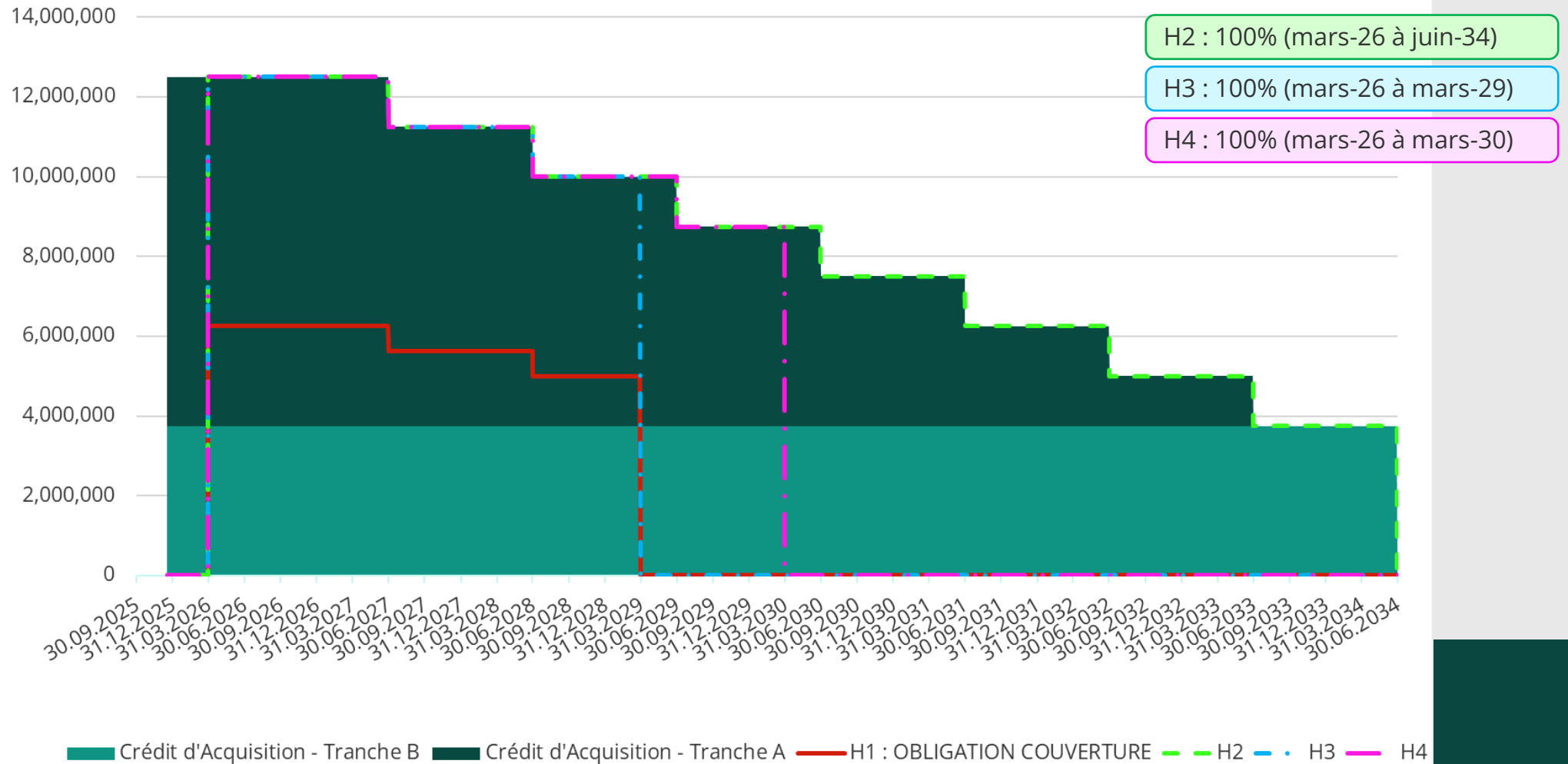


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

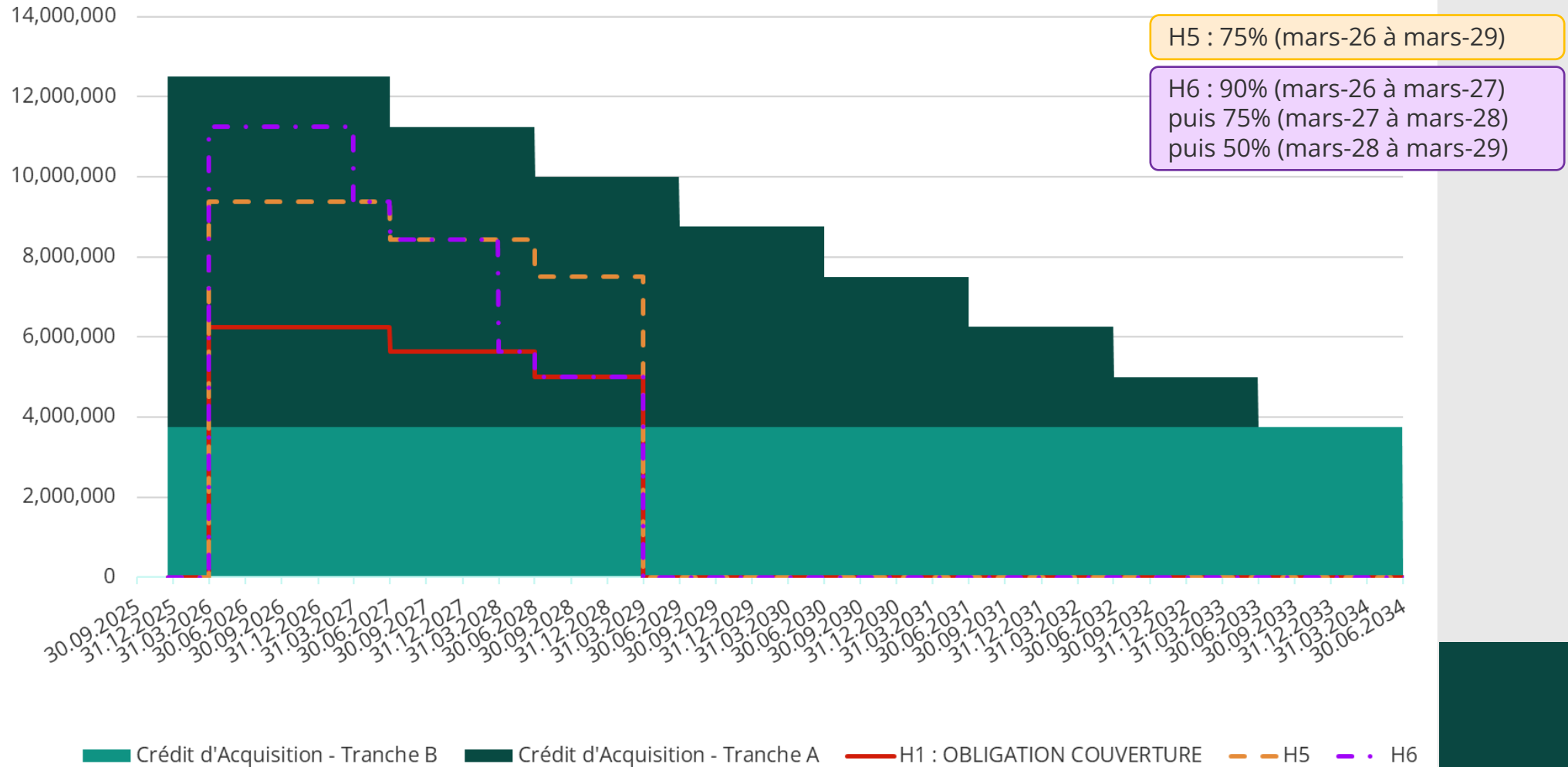
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	1,744	6,915	3,489	4,408	2,617	2,545
Swap sans Floor	2.19%	2.47%	2.19%	2.26%	2.19%	2.16%
Swap avec Floor	2.20%	2.49%	2.20%	2.27%	2.19%	2.17%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	8.25 ans	3 ans	4 ans	3 ans	3 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	6,250,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	9,375,000	11,250,000
Début de période	30.03.2026	30.03.2026	30.03.2026	30.03.2026	30.03.2026	30.03.2026
Fin de période	30.03.2029	30.06.2034	30.03.2029	30.03.2030	30.03.2029	30.03.2029
Valeur 1bp en EUR	1,744	6,915	3,489	4,408	2,617	2,545

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.20%	2.49%	2.20%	2.27%	2.19%	2.17%
Taux financement Max	2.20%	2.49%	2.20%	2.27%	2.19%	2.17%

Cap 2% annualisé	0.34%	0.69%	0.34%	0.43%	0.33%	0.30%
Taux financement Max	2.34%	2.69%	2.34%	2.43%	2.33%	2.30%

Cap 2.5% annualisé	0.18%	0.46%	0.18%	0.25%	0.18%	0.16%
Taux financement Max	2.68%	2.96%	2.68%	2.75%	2.68%	2.66%

Cap 3% annualisé	0.13%	0.33%	0.13%	0.18%	0.13%	0.12%
Taux financement Max	3.13%	3.33%	3.13%	3.18%	3.13%	3.12%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	371,100	1,601,000	741,900	961,300	558,000	536,300
Cap 2%	57,100	442,100	114,100	183,100	85,400	73,300
Cap 2.5%	31,100	297,400	62,200	107,100	46,400	39,200
Cap 3%	22,300	212,900	44,600	74,600	33,200	29,000

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies :

H2 : 100% (mars-26 à juin-34).

H3 : 100% (mars-26 à mars-29).

H4 : 100% (mars-26 à mars-30).

H5 : 75% (mars-26 à mars-29).

H6 : 90% (mars-26 à mars-27)
puis 75% (mars-27 à mars-28)
puis 50% (mars-28 à mars-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel double celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs. De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26.03.2026	30.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	11,250,000	4,428	-34,772
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	11,250,000	4,428	-30,345
28.09.2026	30.09.2026	30.12.2026	30.12.2026	11,250,000	4,380	-25,965
28.12.2026	30.12.2026	30.03.2027	30.03.2027	11,250,000	4,331	-21,633
25.03.2027	30.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	9,375,000	3,690	-17,944
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	8,437,500	3,321	-14,623
28.09.2027	30.09.2027	30.12.2027	30.12.2027	8,437,500	3,285	-11,338
28.12.2027	30.12.2027	30.03.2028	30.03.2028	8,437,500	3,285	-8,053
28.03.2028	30.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	5,625,000	2,214	-5,839
28.06.2028	30.06.2028	29.09.2028	29.09.2028	5,000,000	1,946	-3,893
27.09.2028	29.09.2028	29.12.2028	29.12.2028	5,000,000	1,946	-1,946
27.12.2028	29.12.2028	30.03.2029	30.03.2029	5,000,000	1,946	0

Prime lissée

0.16%

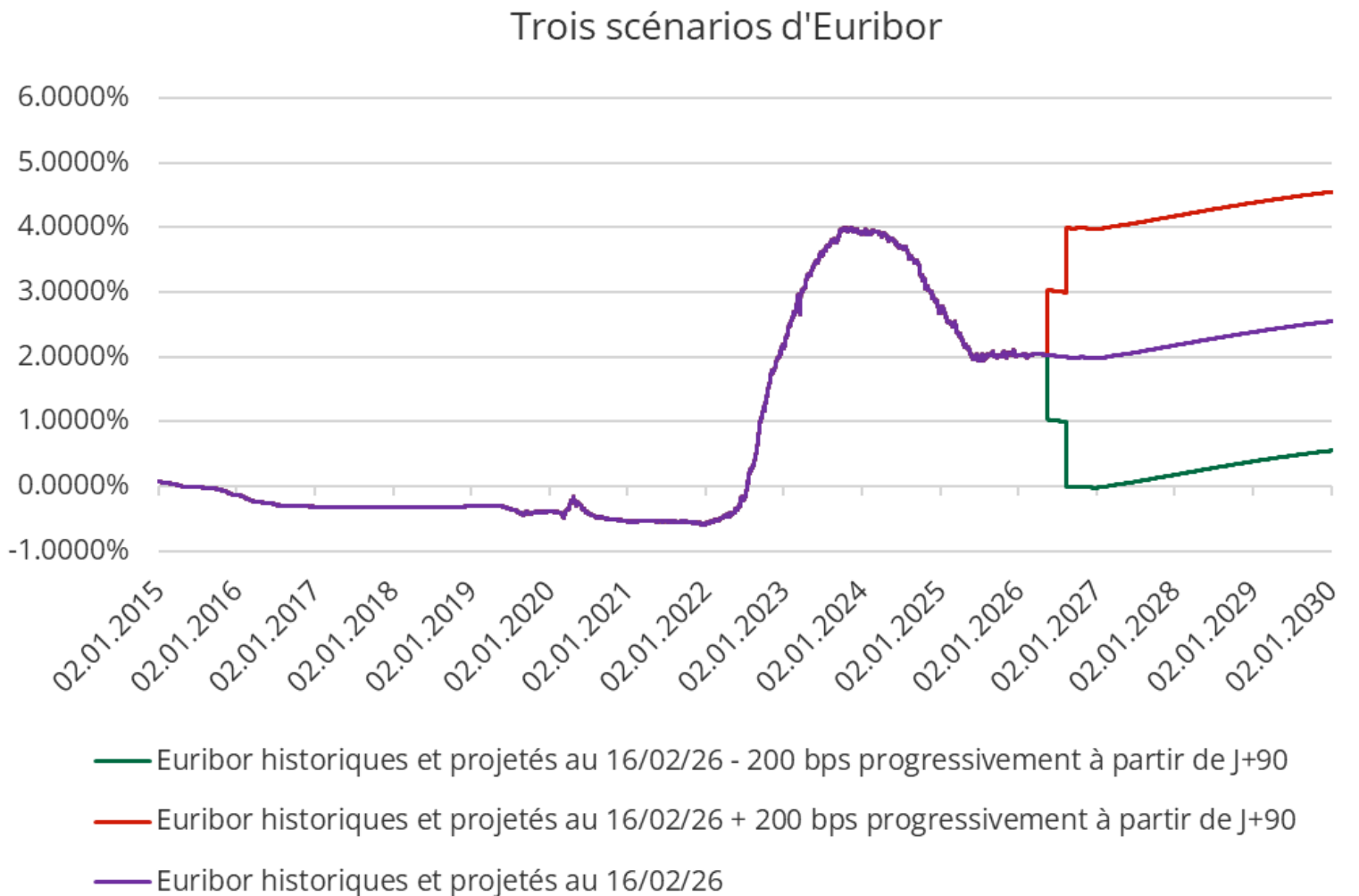
Total à payer

39,200

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

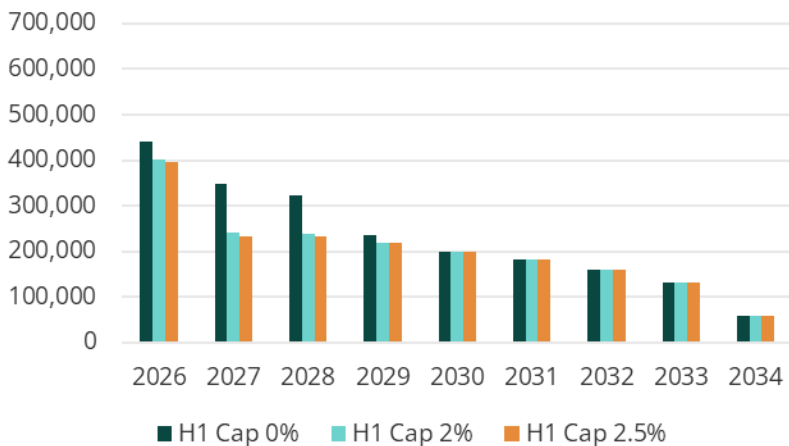
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2026**.

Elles incluent la marge de crédit de **1,70%** (Crédit d'Acquisition - Tranche A), **2,00%** (Crédit d'Acquisition - Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

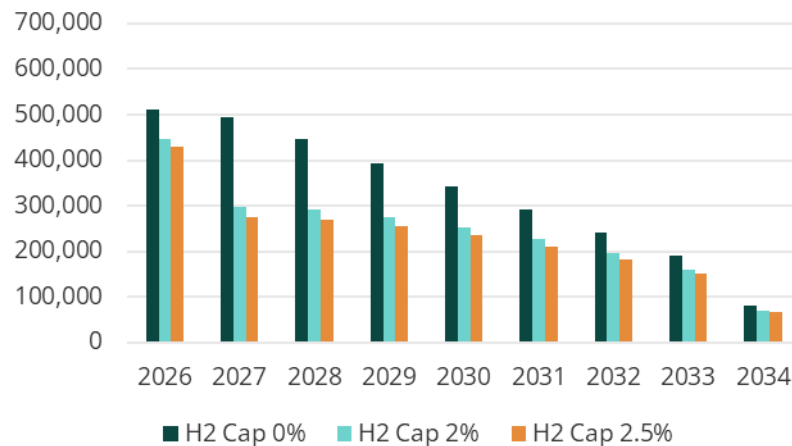


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

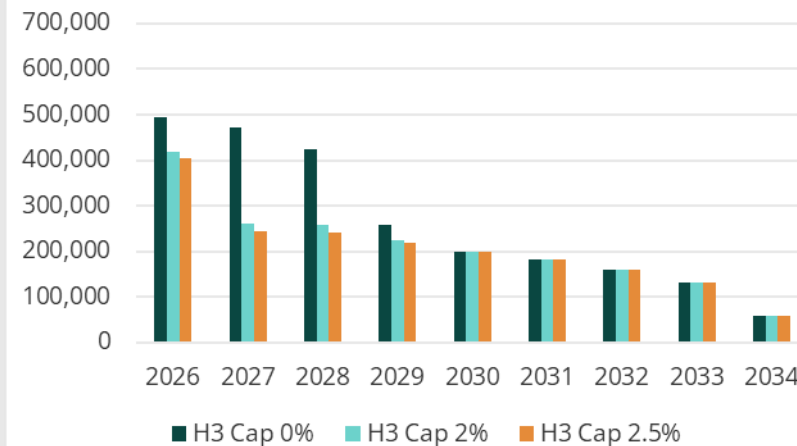
STRATEGIE H1



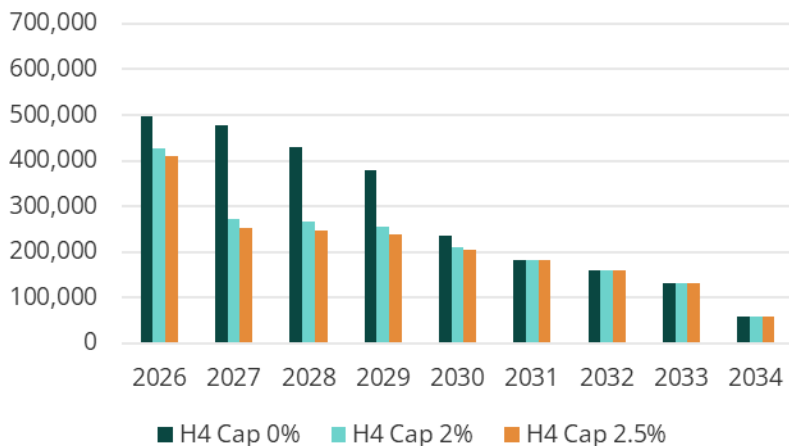
STRATEGIE H2



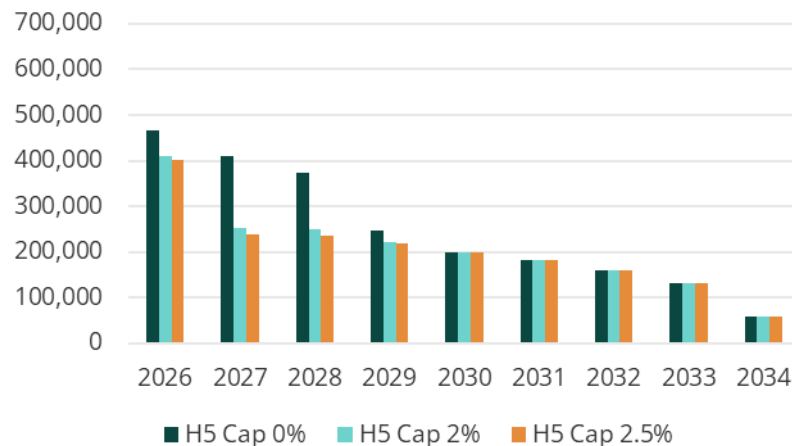
STRATEGIE H3



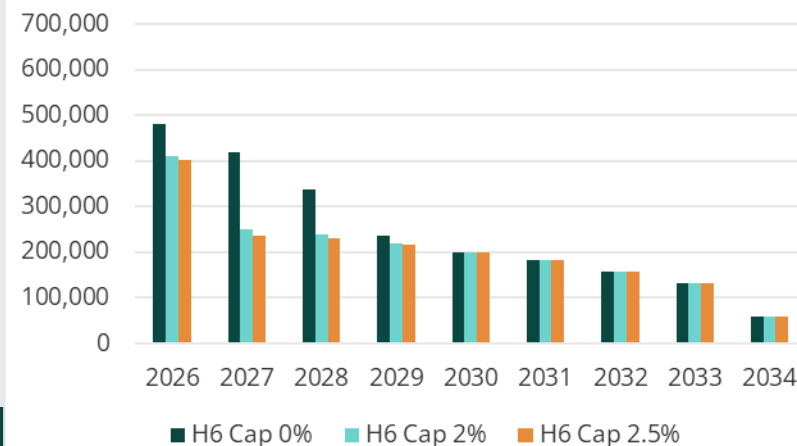
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

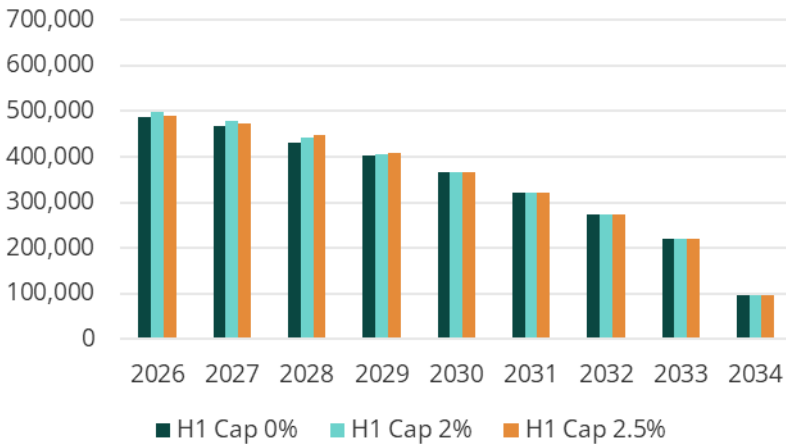


STRATEGIE H6

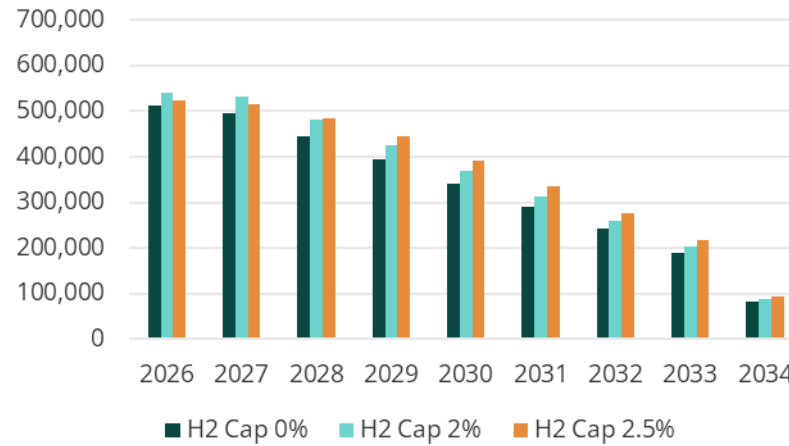


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

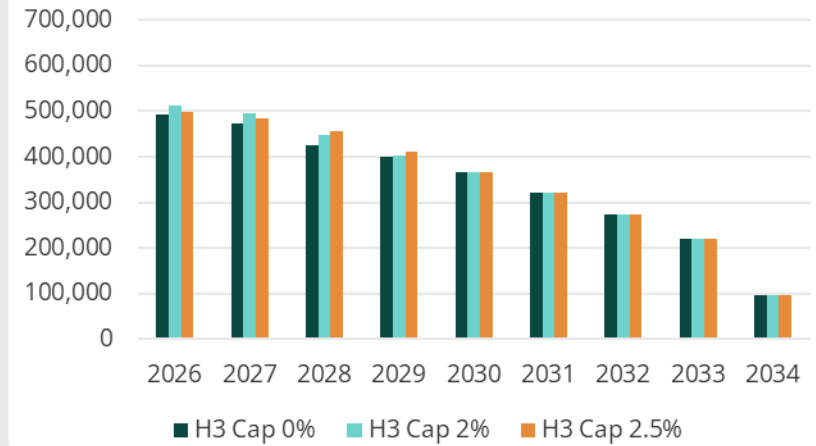
STRATEGIE H1



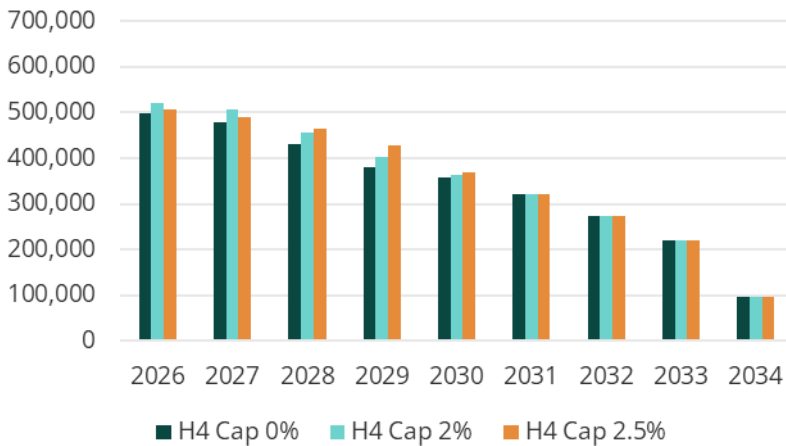
STRATEGIE H2



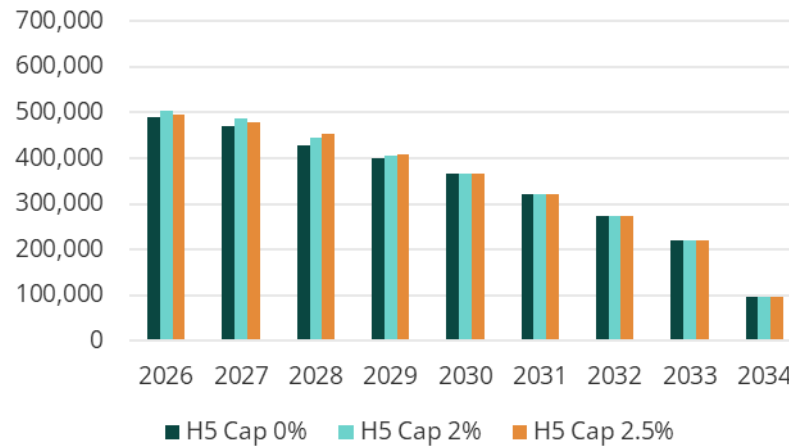
STRATEGIE H3



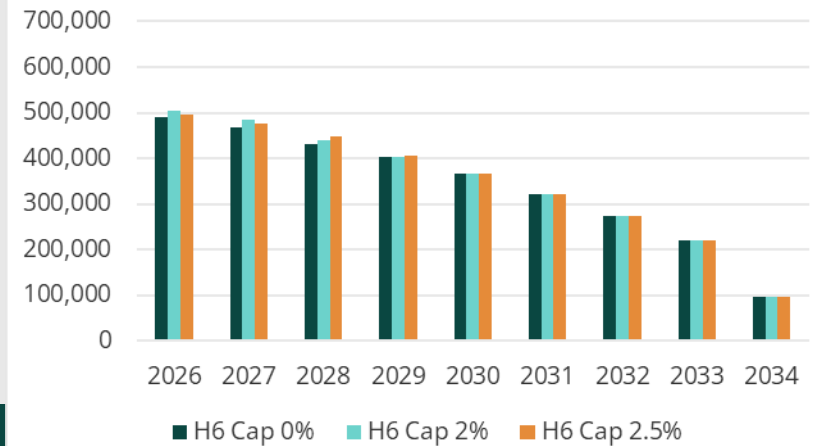
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

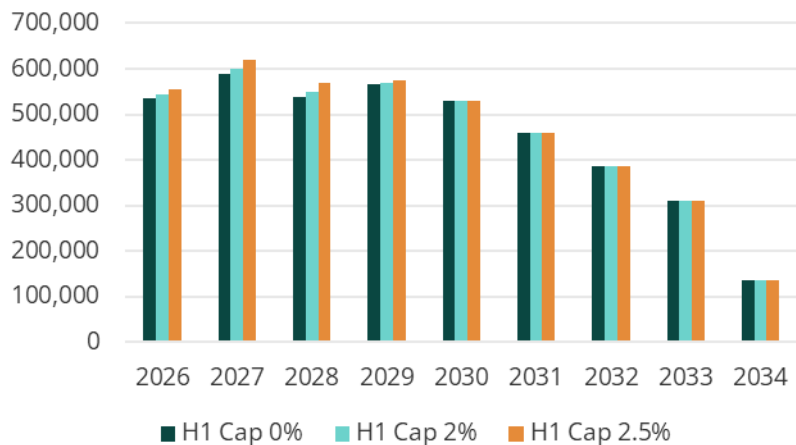


STRATEGIE H6

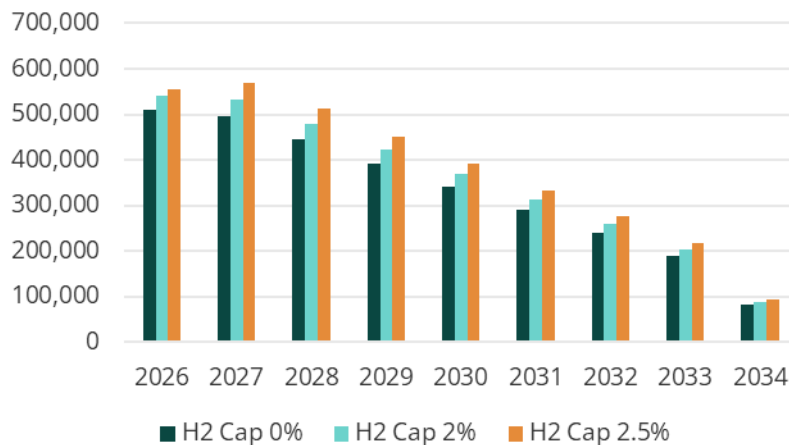


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

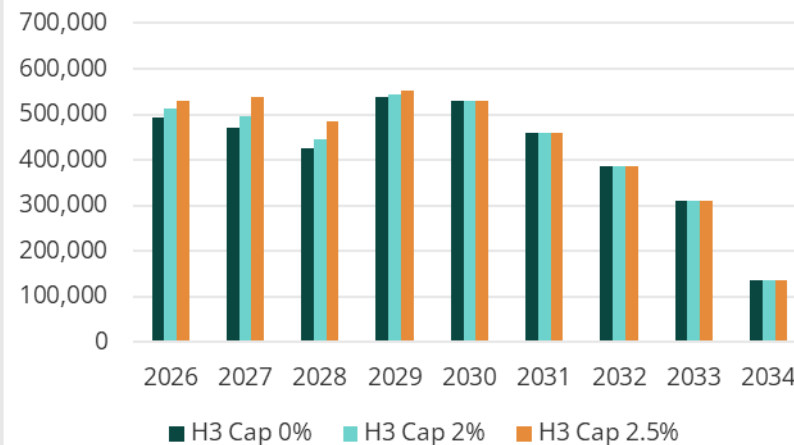
STRATEGIE H1



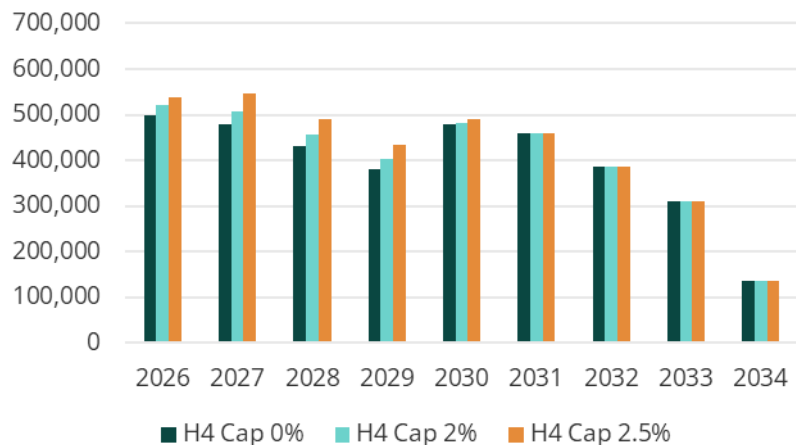
STRATEGIE H2



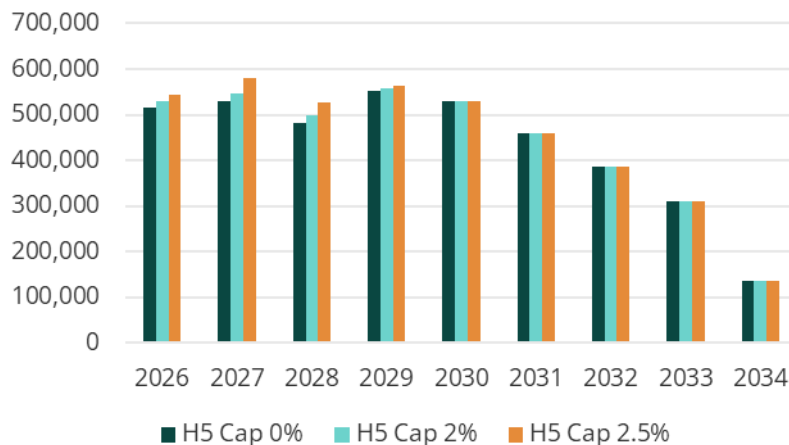
STRATEGIE H3



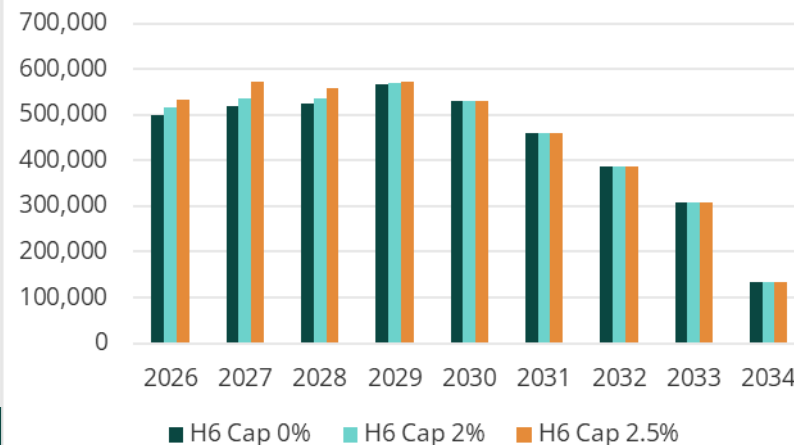
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

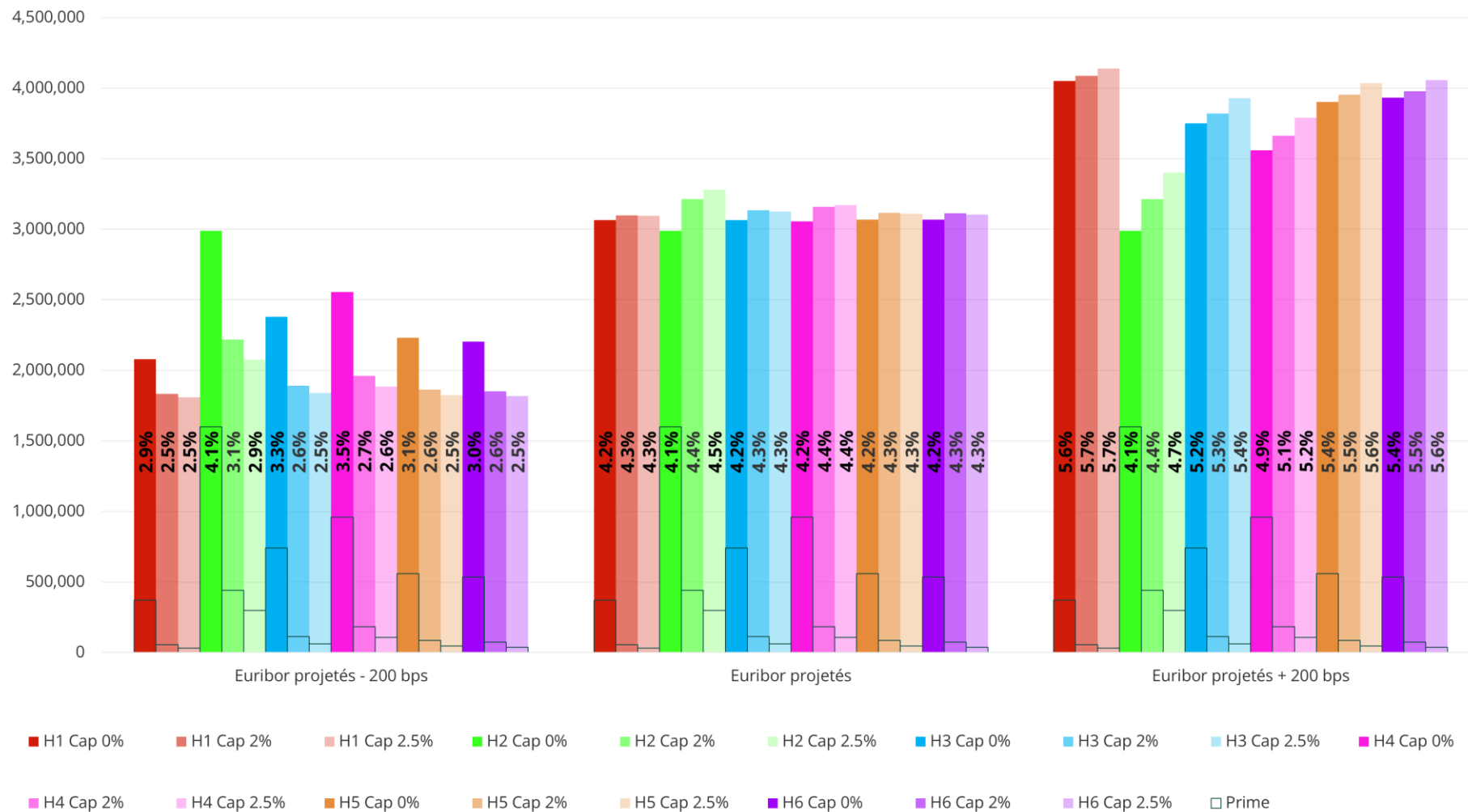


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	2,079,501	1,834,796	1,809,475	2,989,667	2,219,116	2,075,775	2,380,328	1,891,116	1,840,575
Euribor projetés	3,065,052	3,099,381	3,095,438	2,989,667	3,212,563	3,280,738	3,065,467	3,134,324	3,126,538
Euribor projetés + 200 bps	4,051,163	4,086,052	4,139,968	2,989,667	3,213,683	3,400,099	3,750,605	3,820,583	3,928,515

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	2,555,085	1,960,116	1,885,475	2,231,415	1,862,756	1,824,775	2,202,955	1,850,452	1,817,575
Euribor projetés	3,056,404	3,158,681	3,170,226	3,066,759	3,116,652	3,110,738	3,067,114	3,112,168	3,103,538
Euribor projetés + 200 bps	3,557,723	3,661,121	3,790,907	3,902,384	3,953,118	4,033,991	3,931,385	3,977,447	4,057,461

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Acquisition - Tranche A		Crédit d'Acquisition - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD									
17.12.2025	30.12.2025	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000		0	0	0	0	0	0	0
30.12.2025	30.03.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000		0	0	0	0	0	0	0
30.03.2026	30.06.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	50%	6,250,000	6,250,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	9,375,000	11,250,000
30.06.2026	30.09.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	50%	6,250,000	6,250,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	9,375,000	11,250,000
30.09.2026	30.12.2026	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	50%	6,250,000	6,250,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	9,375,000	11,250,000
30.12.2026	30.03.2027	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	50%	6,250,000	6,250,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	9,375,000	11,250,000
30.03.2027	30.06.2027	0	8,750,000	0	3,750,000	12,500,000	50%	6,250,000	6,250,000	12,500,000	12,500,000	12,500,000	9,375,000	9,375,000
30.06.2027	30.09.2027	1,250,000	7,500,000	0	3,750,000	11,250,000	50%	5,625,000	5,625,000	11,250,000	11,250,000	11,250,000	8,437,500	8,437,500
30.09.2027	30.12.2027	0	7,500,000	0	3,750,000	11,250,000	50%	5,625,000	5,625,000	11,250,000	11,250,000	11,250,000	8,437,500	8,437,500
30.12.2027	30.03.2028	0	7,500,000	0	3,750,000	11,250,000	50%	5,625,000	5,625,000	11,250,000	11,250,000	11,250,000	8,437,500	8,437,500
30.03.2028	30.06.2028	0	7,500,000	0	3,750,000	11,250,000	50%	5,625,000	5,625,000	11,250,000	11,250,000	11,250,000	8,437,500	5,625,000
30.06.2028	30.09.2028	1,250,000	6,250,000	0	3,750,000	10,000,000	50%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	5,000,000
30.09.2028	30.12.2028	0	6,250,000	0	3,750,000	10,000,000	50%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	5,000,000
30.12.2028	30.03.2029	0	6,250,000	0	3,750,000	10,000,000	50%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	5,000,000
30.03.2029	30.06.2029	0	6,250,000	0	3,750,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	10,000,000	0	0
30.06.2029	30.09.2029	1,250,000	5,000,000	0	3,750,000	8,750,000		0	0	8,750,000	0	8,750,000	0	0
30.09.2029	30.12.2029	0	5,000,000	0	3,750,000	8,750,000		0	0	8,750,000	0	8,750,000	0	0
30.12.2029	30.03.2030	0	5,000,000	0	3,750,000	8,750,000		0	0	8,750,000	0	8,750,000	0	0
30.03.2030	30.06.2030	0	5,000,000	0	3,750,000	8,750,000		0	0	8,750,000	0	0	0	0
30.06.2030	30.09.2030	1,250,000	3,750,000	0	3,750,000	7,500,000		0	0	7,500,000	0	0	0	0
30.09.2030	30.12.2030	0	3,750,000	0	3,750,000	7,500,000		0	0	7,500,000	0	0	0	0
30.12.2030	30.03.2031	0	3,750,000	0	3,750,000	7,500,000		0	0	7,500,000	0	0	0	0
30.03.2031	30.06.2031	0	3,750,000	0	3,750,000	7,500,000		0	0	7,500,000	0	0	0	0
30.06.2031	30.09.2031	1,250,000	2,500,000	0	3,750,000	6,250,000		0	0	6,250,000	0	0	0	0
30.09.2031	30.12.2031	0	2,500,000	0	3,750,000	6,250,000		0	0	6,250,000	0	0	0	0
30.12.2031	30.03.2032	0	2,500,000	0	3,750,000	6,250,000		0	0	6,250,000	0	0	0	0
30.03.2032	30.06.2032	0	2,500,000	0	3,750,000	6,250,000		0	0	6,250,000	0	0	0	0
30.06.2032	30.09.2032	1,250,000	1,250,000	0	3,750,000	5,000,000		0	0	5,000,000	0	0	0	0
30.09.2032	30.12.2032	0	1,250,000	0	3,750,000	5,000,000		0	0	5,000,000	0	0	0	0
30.12.2032	30.03.2033	0	1,250,000	0	3,750,000	5,000,000		0	0	5,000,000	0	0	0	0
30.03.2033	30.06.2033	0	1,250,000	0	3,750,000	5,000,000		0	0	5,000,000	0	0	0	0
30.06.2033	30.09.2033	1,250,000	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	3,750,000	0	0	0	0
30.09.2033	30.12.2033	0	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	3,750,000	0	0	0	0
30.12.2033	30.03.2034	0	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	3,750,000	0	0	0	0
30.03.2034	30.06.2034	0	0	0	3,750,000	3,750,000		0	0	3,750,000	0	0	0	0
30.06.2034	30.09.2034	0	0	3,750,000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Clauses contractuelles

Contrat

FIDAL
AVOCATS

CONTRAT DE CREDIT

ENTRE

EDS Group
(Emprunteur)

- et -

Banque Populaire Grand Ouest
(Arrangeur Mandaté)

- et -

Banque Populaire Grand Ouest
(Agent et Agent des Sûretés)

- et -

Banque Populaire Grand Ouest
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
Banque CIC Ouest

(Prêteurs)

LE 17/12/2025

 **Kerius** finance

ELEC44

Clauses contractuelles

Financement

Il est préalablement exposé ce qui suit :

- (A) L'Emprunteur souhaite acquérir, par voie d'apports de titres et de cession, la totalité des actions de la Cible (telle que définie ci-après) moyennant un prix d'acquisition global de vingt-trois millions cinq cent mille euros (23.500.000 EUR) (l'"Acquisition").
- (B) Dans ce contexte, l'Emprunteur a sollicité les Prêteurs afin de mettre en place un crédit d'acquisition confirmé d'un montant total en principal de douze millions cinq cent mille euros (12.500.000 EUR) (le "Crédit d'Acquisition"), divisé en deux (2) tranches :
 - (i) une tranche amortissable d'un montant maximum en principal de huit millions sept cent cinquante mille euros (8.750.000 EUR) ;
 - (ii) une tranche remboursable *in fine* d'un montant maximum en principal de trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000 EUR),et destiné à financer partiellement l'Acquisition ci-avant ainsi que les frais y afférents.
- (C) Les Prêteurs ont accepté de mettre à la disposition de l'Emprunteur le Crédit d'Acquisition, selon les termes et conditions du Contrat.

"Date de Réalisation" désigne la date d'acquisition par l'Emprunteur des Actions de la Cible, étant précisé que la Date de Réalisation sera concomitante à la Date de Signature.

"Date de Signature" désigne la date de signature du Contrat.

"Engagement Global Crédit d'Acquisition" désigne la somme de l'Engagement Global Tranche A du Crédit d'Acquisition et de l'Engagement Global Tranche B du Crédit d'Acquisition.

"Engagement Global Tranche A du Crédit d'Acquisition" désigne la somme des Engagements Tranche A du Crédit d'Acquisition de l'ensemble des Prêteurs, s'élevant, à la Date de Signature, à huit millions sept cent cinquante mille euros (8.750.000 EUR).

"Engagement Global Tranche B du Crédit d'Acquisition" désigne la somme des Engagements Tranche B du Crédit d'Acquisition de l'ensemble des Prêteurs, s'élevant, à la Date de Signature, à trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000 EUR).

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date d'Échéance Finale" désigne selon le cas :

- (a) concernant la Tranche A du Crédit d'Acquisition, le 30 juin 2033 (ci-après la "Date d'Échéance Finale Tranche A du Crédit d'Acquisition"); et
- (b) concernant la Tranche B du Crédit d'Acquisition, le 30 juin 2034 (ci-après la "Date d'Échéance Finale Tranche B du Crédit d'Acquisition").

7. Remboursement du Crédit d'Acquisition

7.1 Remboursement normal du Crédit d'Acquisition

- (a) La Tranche A du Crédit d'Acquisition sera remboursée en principal conformément à l'échéancier suivant :

Date	Montant remboursé
30 juin 2027	1.250.000 EUR
30 juin 2028	1.250.000 EUR
30 juin 2029	1.250.000 EUR
30 juin 2030	1.250.000 EUR
30 juin 2031	1.250.000 EUR
30 juin 2032	1.250.000 EUR
30 juin 2033	1.250.000 EUR

L'Emprunteur devra avoir remboursé l'intégralité de la Tranche A du Crédit d'Acquisition au plus tard à la Date d'Échéance Finale Tranche A du Crédit d'Acquisition.

- (b) La Tranche B du Crédit d'Acquisition sera remboursée en principal en une seule fois à la Date d'Échéance Finale Tranche B du Crédit d'Acquisition.

Clauses contractuelles

Intérêts

"EURIBOR" désigne, pour un Tirage :

- (a) le Taux Écran applicable à la Date de Détermination du Taux et pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts de ce Tirage ; ou
- (b) le taux tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 8 (*Intérêts*),

Dans le cas où l'EURIBOR ainsi déterminé serait inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0). L'Emprunteur reconnaît à cet égard avoir pleine connaissance de cette stipulation, et reconnaît notamment que si l'EURIBOR venait à devenir inférieur à zéro (0), les Prêteurs ne lui seraient pas redevables de sommes à ce titre. Il résulte de ce qui précède que, quelle que soit la valeur absolue de l'indice devenu négatif, l'intégralité de la Marge applicable stipulée au Contrat restera due aux Prêteurs.

Clauses contractuelles

Intérêts

"Date de Paiement d'Intérêts" ou "Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Acquisition" désigne le dernier jour de toute Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition.

8.1 Intérêts afférents au Crédit d'Acquisition

Pour chaque Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition :

- (i) l'Encours Global Tranche A du Crédit d'Acquisition portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR trois (3) mois de la Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition concernée, de la Marge Tranche A du Crédit d'Acquisition applicable et, le cas échéant, des Coûts Obligatoires ; et
- (ii) l'Encours Global Tranche B du Crédit d'Acquisition portera intérêts à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR trois (3) mois de la Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition considérée, de la Marge Tranche B du Crédit d'Acquisition applicable et, le cas échéant, des Coûts Obligatoires.

Après la détermination de l'EURIBOR applicable pour chaque Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition concernée, l'Agent calculera le montant des intérêts dus pour la période considérée et le communiquera à l'Emprunteur et aux Prêteurs dans les meilleurs délais.

Les intérêts dus sur l'Encours Global Crédit d'Acquisition seront payables à terme échu à chaque Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Acquisition concernée.

"Période d'Intérêts" ou "Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition" désigne, pour le calcul des intérêts afférents à l'Encours Global Crédit d'Acquisition, toute période déterminée en application des stipulations de l'Article 9 (*Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition*).

9. Périodes d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition

- 9.1 Toute Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition sera d'une durée de trois (3) mois et commencera et s'achèvera au 30 septembre, 30 décembre, 30 mars et 30 juin de chaque année considérée (une ou les "Dates de Paiement d'Intérêts Crédit d'Acquisition") et que, par exception à ce qui précède, la première Période d'Intérêt Crédit d'Acquisition débutera à la Date de Signature et se terminera à la plus proche des Dates de Paiement d'Intérêts Crédit d'Acquisition sur la période considérée.
- 9.2 Toute Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition commencera le premier jour (inclus) de la Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition considérée et se terminera le dernier jour (exclu) de cette Période d'Intérêts étant précisé, d'une part, que si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, cette Période d'Intérêts se terminera le Jour Ouvré suivant, sauf s'il en résulte un report au mois civil suivant, auquel cas cette Période d'Intérêts se terminera le Jour Ouvré précédent, et d'autre part, qu'un même jour ne pourra porter intérêts au titre de deux (2) Périodes d'Intérêts.
- 9.3 Aucune Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale du Crédit d'Acquisition.

Clauses contractuelles

Intérêts

"**Marge Tranche A du Crédit d'Acquisition**" désigne le taux d'un virgule soixante-dix pour cent (1,70%) l'an, conformément aux stipulations de l'Article 8.1 (*Intérêts afférents au Crédit d'Acquisition*), et sous réserve d'ajustement conformément aux stipulations de l'Article 8.2 (*Ajustement des Marges*).

"**Marge Tranche B du Crédit d'Acquisition**" désigne le taux de deux pour cent (2,00%) l'an, conformément aux stipulations de l'Article 8.1 (*Intérêts afférents au Crédit d'Acquisition*) et sous réserve d'ajustement conformément aux stipulations de l'Article 8.2 (*Ajustement des Marges*).

"**Marges**" désigne collectivement (i) la Marge Tranche A du Crédit d'Acquisition et (ii) la Marge Tranche B du Crédit d'Acquisition et "**Marge**" désigne l'une quelconque des Marges.

8.2 Ajustement des Marges

- (a) La Marge Tranche A du Crédit d'Acquisition et la Marge Tranche B du Crédit d'Acquisition seront ajustées annuellement (et pour la première fois au titre de la Période de Test s'achevant le 31 décembre 2026 en fonction du niveau du Ratio de Levier indiqué dans chaque Attestation de Ratio Financier remise à l'Agent conformément aux stipulations de l'Article 19.1(b) et selon le tableau ci-dessous :

Ratio de Levier	Marge Tranche A du Crédit d'Acquisition	Marge Tranche B du Crédit d'Acquisition
Ratio R1 > 3,50	1,90% l'an	2,20% l'an
3,00 < Ratio R1 ≤ 3,50	1,80% l'an	2,10% l'an
2,50 < Ratio R1 ≤ 3,00	1,70% l'an	2,00% l'an
2,00 < Ratio R1 ≤ 2,50	1,55% l'an	1,85% l'an
1,50 < Ratio R1 ≤ 2,00	1,45% l'an	1,75% l'an
Ratio R1 ≤ 1,50	1,40% l'an	1,65% l'an

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

"Banque(s) de Couverture" désigne tout établissement de crédit ou institution financière de premier rang avec lequel ou laquelle seront conclus le(s) Contrat(s) de Couverture conformément aux stipulations de l'Article 19.3(I)(Contrats de Couverture), ainsi que, le cas échéant, tout successeur et ayant-droit ou cessionnaire.

"Banque(s) de Couverture Senior" désigne toute Banque de Couverture ayant la qualité de Prêteur, ou d'Affilié d'un Prêteur (étant précisé que si une Banque de Couverture Senior cesse d'être Prêteur (ou un Affilié d'un Prêteur), elle conservera sa qualité de Banque de Couverture Senior dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur (ou d'Affilié d'un Prêteur) à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s)).

"Contrat(s) de Couverture" désigne collectivement les conventions-cadres FBF (ou convention(s) similaire(s) conforme(s) aux principes généraux et règles de place pour le traitement des opérations sur instruments financiers prévues par la fédération bancaire française) et les confirmations y relatives (chacune telle que, le cas échéant, modifiée, complétée ou restructurée) devant être conclues (et/ou maintenues après avoir été, le cas échéant, modifiées afin de satisfaire les conditions prévues aux présentes) par l'Emprunteur, au titre de la souscription de tout instrument de couverture de taux sous forme de cap ou swap taux fixe contre taux variable auprès de toute Banque de Couverture, couvrant l'Emprunteur contre une hausse de l'Euribor de plus de 150 bps par rapport au taux prévalant un (1) Jour Ouvré avant la première Période d'Intérêts Crédit d'Acquisition, lesdites conventions devant être conclues et les instruments de couverture de taux y afférents devant être souscrit(s) initialement dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la Date de Signature, puis, une fois le ou les instruments de couverture visés ci-dessus souscrit(s) dans le délai indiqué, maintenus à tout moment (à cet effet, étendus ou complétés en tant que de besoin), à hauteur de cinquante pour cent (50%) au moins de l'Encours Global Crédit d'Acquisition, sur une durée de trois (3) ans minimum à compter de la conclusion du(des) Contrat(s) de Couverture, conformément aux stipulations du paragraphe (I)(Contrats de Couverture) de l'Article 19.3 (Autres engagements).

(I) Contrat(s) de Couverture

- (i) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, dans un délai maximum quatre (4) mois à compter de la Date de Signature, le(s) Contrat(s) de Couverture et à fournir à l'Agent une copie, certifiée conforme par un représentant habilité de l'Emprunteur, dudit(desdits) Contrat(s) de Couverture, dûment signé(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture concernée(s).
- (ii) Il est précisé que :
 - (1) le Contrat et les Contrats de Couverture seront des contrats distincts et la résiliation d'un(des) Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du(des)dit(s) Contrat(s) de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'une soulte de résiliation en faveur, selon le cas, de la(des) Banque(s) de Couverture ou de l'Emprunteur concerné ; et
 - (2) le remboursement ou l'annulation partiel(le) ou total(e) du Crédit d'Acquisition se fera sans pénalité sous réserve toutefois des dispositions de du paragraphe (c) de l'Article 7.2 (Remboursement anticipé volontaire du Crédit d'Acquisition) et du paiement, le cas échéant, des Coûts de Réemploi et des coûts liés à la résiliation de tout Contrat de Couverture.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(g) Défaut croisé

- (i) (1) La survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination et autre qu'un défaut de paiement visé au paragraphe (2) ci-dessous) ou le prononcé de la résiliation au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre du Contrat) souscrit par l'Emprunteur ou l'une de ses Filiales, ou (2) l'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû au titre de tout Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre du Contrat), sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il(elle) bénéficierait et des éventuelles renonciations consenties par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre dudit Endettement Financier.
- (ii) L'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû au titre de tout endettement (autre qu'un Endettement Financier), dès lors que le défaut de paiement à bonne date porte sur un montant unitaire ou cumulé supérieur à cent mille euros (100.000EUR) (hors taxes), sauf accord du créancier concerné (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce).

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

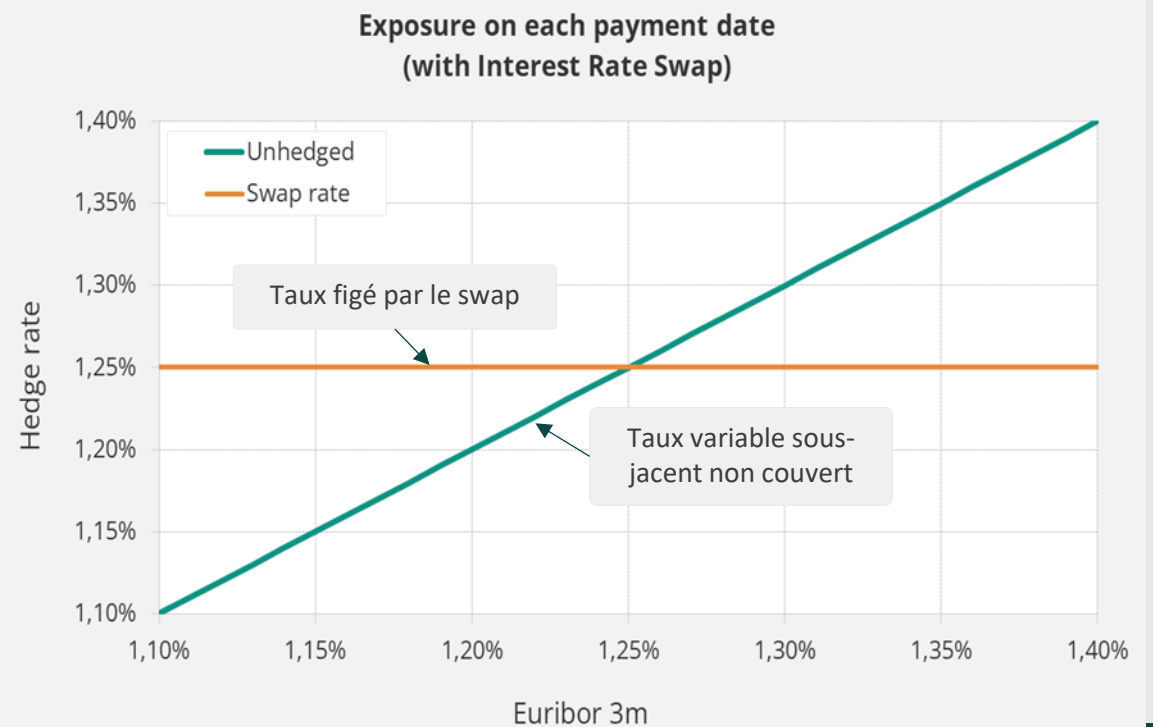
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

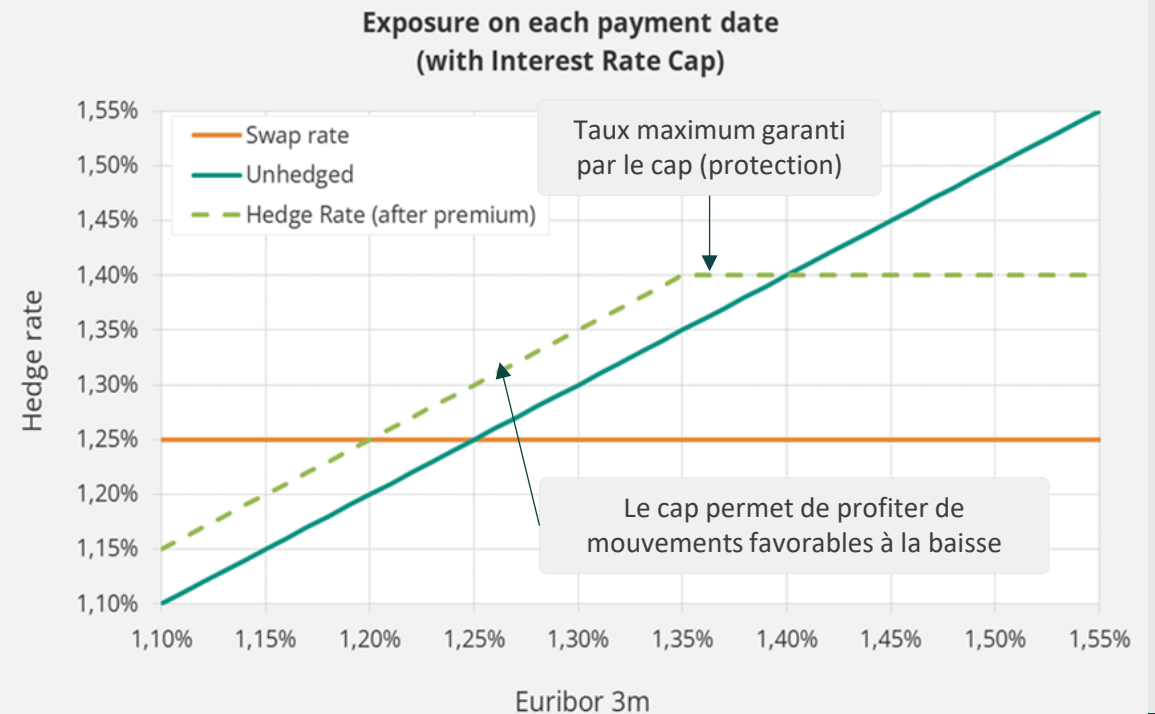
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

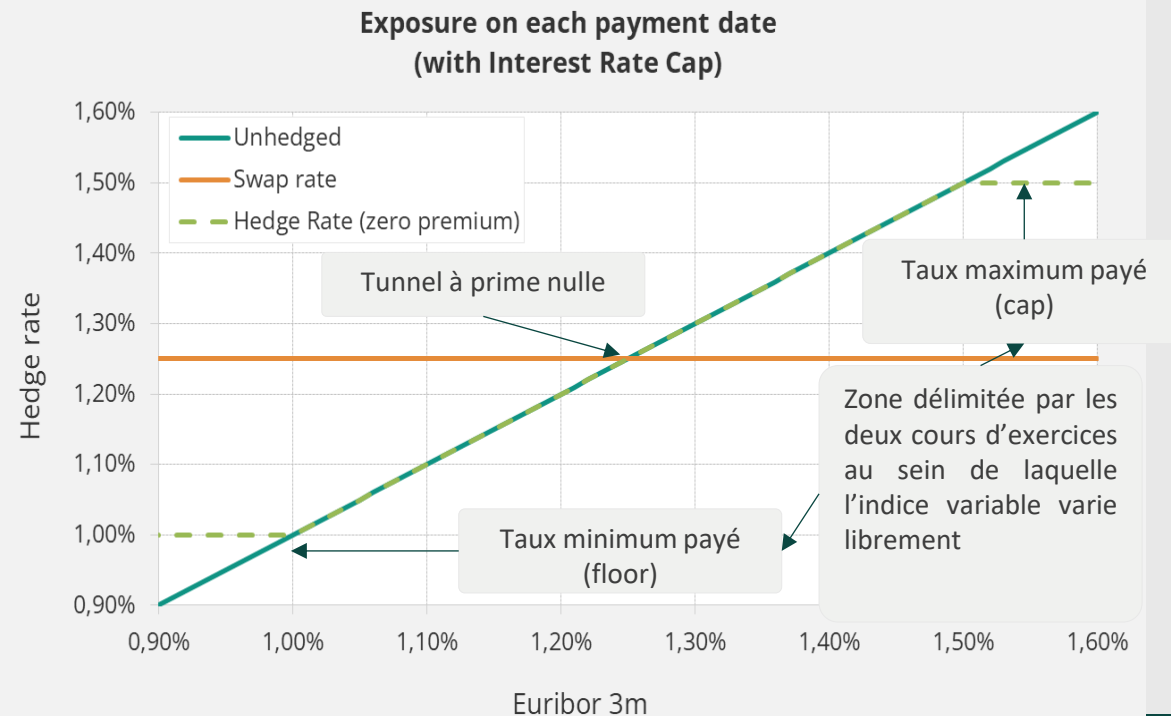
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

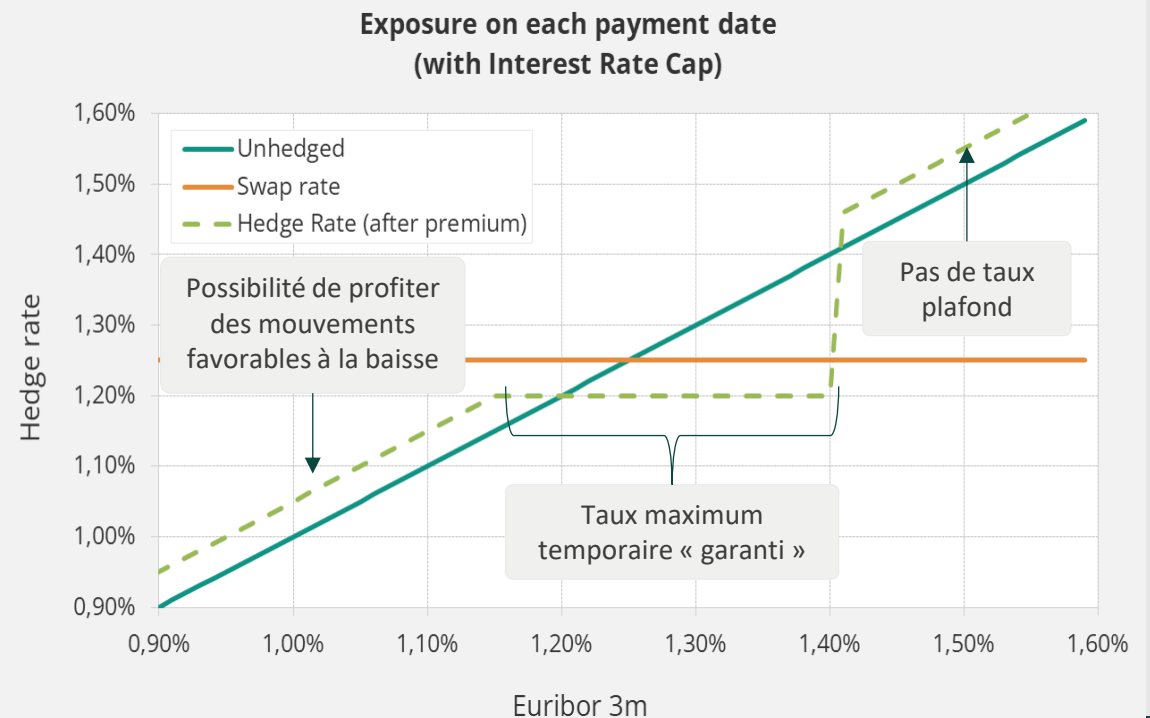
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclément anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

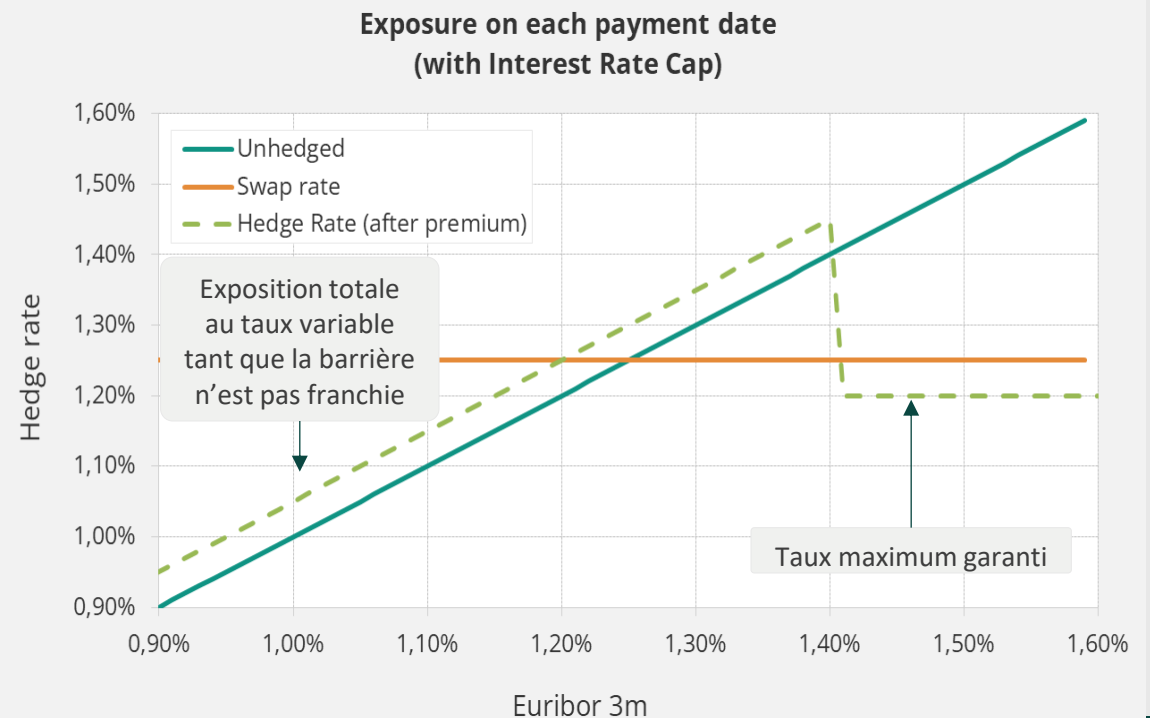
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

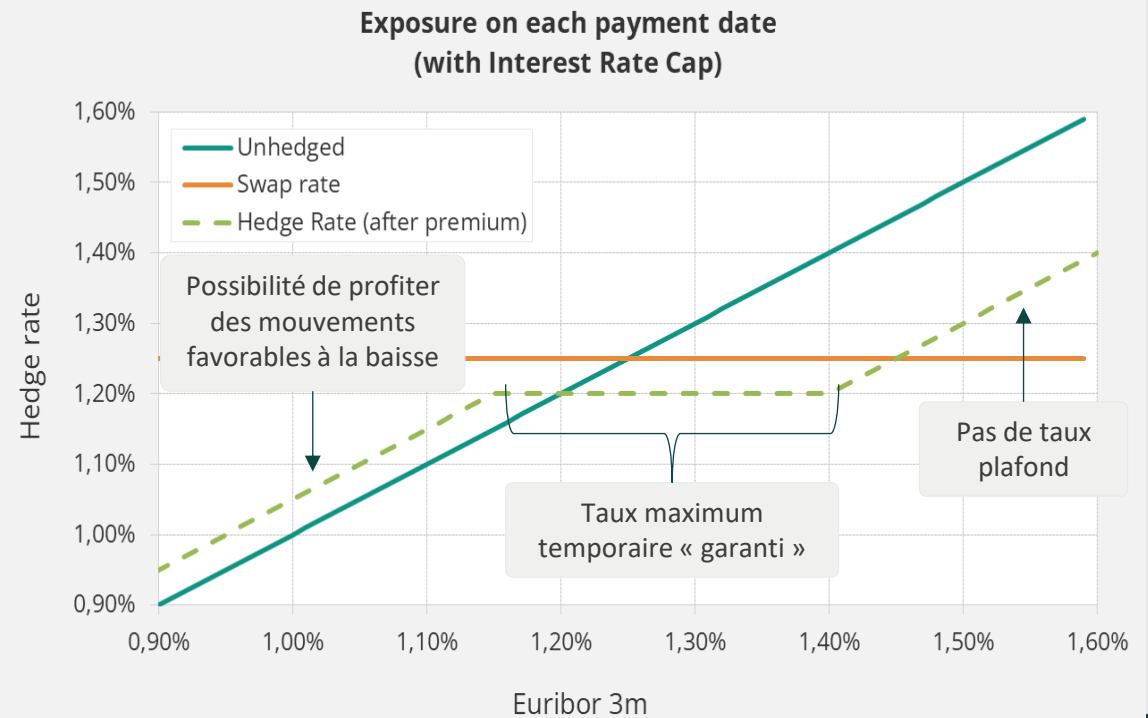
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.